



Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

- Question 0 APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 JUILLET 2023**
- Question 1 REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE
RECUPERATION**

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet –L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la salle des fêtes de Puget sur Durance sous la présidence de Monsieur Fabrice LIBERATO. Les convocations ont été envoyées le quatorze septembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents :

Claude SILVESTRE, Florian JACQUET, Gaétane CATALANO-LLORDES, Félix BOREL, Fabrice LIBERATO, Frédéric MASSIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Jean-Pierre GERAULT, Amélie JEAN, Frédérique ANGELETTI, Delphine CRESP-PIROLA, Philippe BATOUX, Denis SERRE, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Patricia PHILIP, Joël RAYMOND, Laurence CHABAUD-GEVA, Jacques MACHEFER

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Serge NARDIN représenté par Frédérique ANGELETTI
Jean-Pierre PETTAVINO représenté par Joël RAYMOND
Claire ARAGONES représentée par Jacques MACHEFER

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Gérard DAUDET a donné pouvoir à Fabrice LIBERATO

Absent(s) excusé(s) :

Etienne KLEIN, Patrick SINTES, Michel NOUVEAU, Patrick COURTECUISSSE, André ROUSSET, Jean Paul VILMER, Séverine MARIANI RENOUX, Richard KITAEFF, Pierre GONZALVEZ, Magali BASSANELLI, Françoise MERLE, Eulalie RUS.

Secrétaire de séance : Delphine CRESP-PIROLA

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 20

Votants : 21

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Fabrice LIBERATO

QUESTION 0 : APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 est mis en délibéré.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023

QUESTION 1 : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Rapporteur : Fabrice LIBERATO - Président

EXPOSE

Approuvé le 9 juin 2022 par l'ensemble des communes du territoire du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet - l'Isle sur la Sorgue, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixe des objectifs à court, moyen et long terme autour de 32 actions principales et qui s'organisent autour des thématiques suivantes :

1. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air,
2. Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération,
3. Séquestrer le carbone,
4. Favoriser une économie locale et circulaire,
5. S'adapter au changement climatique,
6. Mobiliser les citoyens.

Le PCAET après avoir identifié les potentiels du territoire a défini, jusqu'à l'horizon 2050, des objectifs ambitieux de développement de la production et de la consommation des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R) :

- Diviser par 2 notre consommation énergétique à 2050,
- Réduire nos Gaz à Effet de Serre de 89% d'ici 2050
- Multiplier par 7 notre production d'énergie renouvelable d'ici 2050

Il s'agit maintenant d'aller plus loin en complétant ces objectifs par leur déclinaison opérationnelle d'un point de vue spatiale et temporelle en réalisant un schéma directeur des énergies qui devra notamment permettre :

- De localiser les zones de production et de consommations potentielles,
- De planifier et prioriser temporellement et spatialement les zones d'implantation en fonction des contraintes environnementales, techniques et réglementaires,
- D'étudier la possibilité d'implantation d'un site de méthanisation pour les biodéchets collectés par les collectivités,
- De mobiliser les acteurs opérationnels sur les projets.

Un tel schéma permet de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il interroge l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition. Il est généralement établi sur le format classique de démarche de programmation avec un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'actions.

La réalisation de ce Schéma est inscrite au plan d'actions du PCAET (action n°20) et permettra par ailleurs, de répondre aux exigences de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

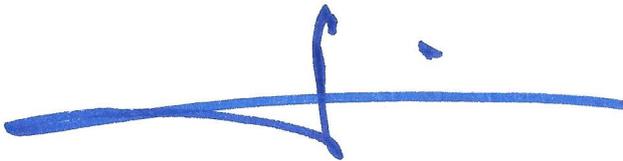
Entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **ACCEPTÉ** le principe de réalisation d'un Schéma directeur des énergies,
- **DIT** que la consultation des entreprises s'effectuera dans le cadre énoncé du Code de la Commande Publique,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et suivants.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous les financements mobilisables nécessaires à l'élaboration du Schéma directeur des énergies,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 21 septembre 2023

Fabrice LIBERATO
Président du Syndicat Mixte



Delphine Cresp-Pirola
Secrétaire de Séance

